

Règlement du tournoi de cycle-balle de Combs-la-Ville du 14 octobre 2023 et du championnat d'Ile-de-France 2023 de cycle-balle

Article 1

Le 5^{ème} tournoi de Combs-la-Ville comprendra 10 équipes maximum inscrites selon l'ordre chronologique de réception de leur inscription à l'adresse électronique alain@polo-velo.net.

La date limite des engagements des équipes (avec noms et prénoms des joueurs et numéros de licence FFC) est fixée au jeudi 12 octobre 2023 à 20 h.

Chaque club pourra engager un maximum de 3 équipes (ou 6 joueurs).

Chaque joueur ne pourra jouer que dans une seule équipe.

Une équipe sera composée de 2 joueurs (et éventuellement un remplaçant qui ne sera pas déjà inscrit dans une autre équipe) qui pourront être de deux clubs différents.

Article 2

Chaque match sera limité à 2 périodes de 5' avec pause de 1' entre chaque période, le temps de changer de camp.

La première rencontre se disputera à 13 h 30.

Article 3

Une victoire donnera 3 points à l'équipe victorieuse.

Un match nul donnera 2 points à chaque équipe.

Une défaite donnera 1 point à l'équipe perdante.

Un forfait donnera 0 point à l'équipe auteur du forfait. Le score retenu sera de 10 buts à 0 en faveur de l'équipe qui n'est pas auteur du forfait.

Si deux équipes qui doivent se rencontrer déclarent toutes les deux forfait, le score retenu de leur match sera 0-0 et aucune équipe ne marquera de point.

Jusqu'à 8 équipes engagées, toutes les équipes se rencontreront. Le résultat du tournoi sera basé sur le nombre de points obtenus à l'issue de chaque match, le vainqueur ayant le plus grand nombre de points.

Avec 9 ou 10 équipes engagées, deux groupes de 5 équipes chacune (ou un groupe de 5 équipes et un groupe de 4) seront constitués. Les équipes au sein d'un groupe se rencontreront toutes. Le classement à l'intérieur du groupe permettra de constituer des finales entre les 2 premiers de chaque groupe pour disputer les places de 1^{er} et 2^{ème} du tournoi et ainsi de suite jusqu'aux 5^{èmes} équipes de chaque groupe qui se disputeront les places de 9^{ème} et 10^{ème} du tournoi.

Article 4

En cas d'égalité de points entre deux équipes, le résultat du match entre ces deux équipes déterminera leur place, l'équipe gagnante de ce match étant classée devant l'autre.

Si le match entre ces deux équipes ne permet pas de déterminer l'équipe classée devant l'autre (cas d'un match nul) ou si plus de deux équipes (3 ou plus) ont le même nombre de points, la différence de buts entre les équipes concernées et la première équipe du tournoi (ou du groupe dans le cas où deux groupes d'équipes seraient mis en place) déterminera l'ordre des places des équipes à départager.

Si cette différence de but ne permet pas de départager les équipes à égalité de points, la différence de buts entre les équipes à égalité de points et la deuxième équipe du tournoi déterminera l'ordre des places des équipes à départager.

Si cette différence de but ne permet toujours pas de départager les équipes à égalité de points, la différence de buts entre les équipes à égalité de points et la troisième équipe du tournoi déterminera l'ordre des places des équipes à départager. Et ainsi de suite sur le même principe avec les quatrièmes, puis cinquième, sixième, septièmes et huitièmes équipes si départager les équipes est à nouveau impossible.

En cas ultime d'impossibilité de départager deux ou plusieurs équipes, le plus grand nombre de buts marqués contre la première équipe du tournoi départagera les équipes à égalité de points. Et ainsi de suite avec le plus grand nombre de buts marqués contre la deuxième équipe, puis la troisième, etc.

Dans le cas d'égalité au score lors d'un match de final, un match d'appoint sera disputé (une période de 5' de jeu). S'il y a encore égalité à l'issue du match d'appoint, des tirs de 4 mètres seront tirés conformément à la réglementation de l'UCI en pareil cas.

Article 5

Si au moins deux équipes franciliennes sont engagées avec 100 % de joueurs licenciés dans un/des clubs franciliens et avec des joueurs d'au moins 2 clubs franciliens différents, ce tournoi servira de support au 4^{ème} championnat d'Ile-de-France de cycle-balle.

De façon à favoriser le lancement d'équipes de cycle-balle en Ile-de-France, les équipes composées de 2 joueurs de clubs franciliens différents sont acceptées.

Seuls les matches entre équipes 100 % franciliennes compteront pour le classement du championnat d'Ile-de-France selon les mêmes règles que celles définies aux articles 3 et 4 ci-dessus.

Le classement du championnat d'Ile-de-France sera l'ordre du classement du Tournoi de Combs-la-Ville duquel les équipes non franciliennes seront retirées.

Les deux premières équipes du championnat d'Ile-de-France 2023 seront qualifiées pour participer à la Coupe de France 2023 qui sera disputée le samedi 2 décembre 2023 à Combs-la-Ville.